

DEPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
D'AVESNES/ HELPE

CANTON
DE AULNOYE AYMERIES

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID : 059-215904673-20240308-C2024_05-CC



DECISION DU MAIRE n°05/2024

Le Maire de la commune de PONT SUR SAMBRE,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment **son article L 2122-22**, permettant au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences,

Vu, la délibération n°53/2022 du conseil municipal **du 14 octobre 2022** relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire

DECIDE :

Article 1^{er} : de signer une convention temporaire d'occupation du domaine public avec Madame BOUTTEMAND épouse DESOR Amélie représentant l'île au Pré sur l'Eau, établissement sis 34 grand Rue - 59145 BERLAIMONT

Article 2 : Madame DESOR Amélie, occupera le hangar de stockage situé à l'arrière du 119 Grand Rue et le chalet situé à la base nautique pour exercer son activité de location de bateaux électriques sans permis et y stocker le matériel.

Article 3 : La convention est conclue pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} avril 2024. Ladite convention pourra être renouvelée pour la même période par reconduction expresse et écrite, dans la limite de 5 renouvellements.

Article 4 : En contre partie d'occuper le domaine public et conformément à la délibération du 10 juin 2022 fixant les modalités d'occupation du domaine public, la redevance annuelle est fixée à 551,80 €. Les consommations de fluide énergétique sont à la charge de Madame DESOR.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Article 6 : Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 7 : Ampliation de la présente décision sera adressé à Madame la Sous-Préfète et Madame la Comptable du Trésor.

Fait à PONT SUR SAMBRE

Le 08 mars 2024

Le Maire

M.DETRAIT

